https://ecoleetsociete.se-unsa.org/ARE-Pial-ou-PAS-le-SE-Unsa-pose-ses-lignes-rouges





ARE, Pial ou PAS, le SE-Unsa pose ses lignes rouges

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 26 mai 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

ARE, Pial ou PAS, le SE-Unsa pose ses lignes rouges

Lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril, le président de la République a fait des annonces sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ces annonces devraient participer à la construction de « l'acte 2 de l'École inclusive ».

Le SE-Unsa rappelle que l'École inclusive ne se résume pas à la scolarisation des élèves en situation de handicap mais englobe bien tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Si les problématiques maintes fois répétées par le SE-Unsa sont enfin entendues, les réponses ne sont pas celles attendues par notre syndicat (*lire* <u>CNH-des-annonces-qui-necessitent-d-etre-travaillees-avec-les-personnels</u>).

Non au métier d'ARE

Le SE-Unsa s'oppose à la création du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE). Ce métier, tel qu'il est annoncé par la fusion des actuels métiers d'AESH et d'AED nie la professionnalité des deux métiers, confond les missions et poserait de vrais problèmes d'organisation.

Le SE-Unsa rappelle sa revendication de la création d'un corps spécifique de fonctionnaires pour les AESH qui permettra de garantir l'accès au Service public d'éducation pour les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

Pial ou PAS: sans les exigences du SE-Unsa, c'est non!

Le fonctionnement actuel des Pial ne répond pas aux besoins.

Avec les annonces du président, ils deviendraient des PAS (pôles d'appui à la scolarité) avec de nouvelles missions. Cependant, le flou persiste quant à celles-ci. Pour le SE-Unsa un dispositif d'inclusion scolaire, qu'il soit le Pial ou un autre, doit répondre à certaines exigences, notamment celle d'avoir des personnels (enseignants spécialisés, personnels médico-sociaux...) aptes à prendre en charge les enfants qui nécessitent un accompagnement individualisé. Le SE-Unsa a donc fixé des lignes rouges dans la perspective d'une évolution à venir des Pial.